



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 16 du mois d'octobre à 18 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 14 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY , Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Stéphane FARGE

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE , Hervé BONAUD (pouvoir Murielle GENTE)

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 11 octobre 2024

DELIBERATION N° 2024.61 consultation des entreprises et mission de contrôle technique construction d'un club-house foot

L'agence le Compas dans l'œil, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du club-house football a remis les pièces du dossier de consultation des entreprises.
Le montant prévisionnel des travaux est 43 500.00 € HT. Le marché de travaux se décompose en 6 lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ autorise le maire à lancer les opérations de consultation
- ✚ donne délégation au maire pour valider les offres des entreprises les mieux disantes après analyse des offres

Dans le cadre de l'opération, il s'avère nécessaire d'avoir recours à une mission de contrôle technique comprenant les missions LP (L+P1) + LE + AV + SEI + Hand et attestation hand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à lancer la consultation de contrôle technique et à valider la meilleure offre.

Pour extrait conforme

Le maire
Christophe CARON

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0